

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 10 septembre 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : MUGLIA R., MARTIN P., AUGIAT JC., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., VENUAT J., CHABROL JE., DUMONT S., BOUTET S., DUNEAUD JL., MARTIN JP., VALLET F., DESAGES H., MERVAUX MP., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., JACQUOT C., DUMONTET JM.

Délégués excusés : DUBREUIL A (pouvoir à JC AUGIAT), PICARELLI V. (pouvoir à J. VENUAT), GALLEAZZI J., DUMONTET B., BEAUFILS W (pouvoir à R. LAMY), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT)

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Règlement Général sur la Protection des Données à Caractère Personnel : désignation d'un délégué et offre de service de l'ATDA,
- ✓ Plan d'eau d'Herculat : résultat de la consultation pour la mise en place d'un forage de reconnaissance,
- ✓ Poursuite du programme « Habiter mieux » en partenariat avec le Conseil Départemental,
- ✓ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : nouvelle délibération pour délégation au SDE du pilotage de la démarche,
- ✓ Définition de l'intérêt Communautaire pour la compétence liée au Développement économique et à l'activité commerciale,
- ✓ Partenariat avec le Centre Social sur une démarche de recensement des besoins locaux (questionnaire) et mise en place de nouvelles actions,
- ✓ Point sur les Maisons de Santé d'Huriel et de La Chapelaude,
- ✓ Vente d'une parcelle de terrain du GIE à Mr Leroux,
- ✓ Personnel : heures supplémentaires pour Mme Marie-Line Dumas concernant le ménage au siège de la Communauté de communes et à la Maison de Services au Public,
- ✓ Régie de recettes : sortie des sacs publicitaires,
- ✓ Mise en place de 2 marchés nocturnes en juillet et septembre,
- ✓ Question diverses

Règlement Général sur la Protection des Données à Caractère Personnel : désignation d'un délégué et offre de service de l'ATDA

Mise en application du règlement à compter du 25 mai 2018 avec pour objectif de renforcer la sécurité des données personnelles, adapter les droits et libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique, d'augmenter les sanctions encourues. Conséquence : chaque organisme doit:

- désigner un délégué à la protection des données
- être en mesure de démontrer le respect des principes applicables et mettre en œuvre des procédures permettant de protéger les données personnelles.

■ Proposition de l'ATDA :

- Proposition d'un service mutualisé de délégué à la protection des données à compter de janvier 2019,
- Information et conseil aux élus et agents : actions de sensibilisation, veille juridique, etc
- Contrôle du respect du RGPD : vérification de la conformité des activités de traitement, assistance pour la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (dispense de conseils sur sa réalisation ou non),
 - Coopération avec la CNIL,
 - Assistance à la cartographie des traitements des données perso,
 - Coût : 1 550 €

Le Conseil Communautaire inquiet de cette nouvelle réglementation qui peut s'avérer à la fois très coûteuse et très compliquée décide d'interroger Madame la Sous-Préfète sur les obligations réelles et sur les risques encourus.

Il décide pour le moment de ne pas retenir la proposition de l'ATDA qui manque de clarté.

Plan d'eau d'Herculat : résultat de la consultation pour la réalisation d'une étude géotechnique et la mise en place d'un forage de reconnaissance.

Etude géotechnique : la consultation a été lancée au mois de juillet et une seule réponse est parvenue. Elle émane de la société GINGER CEBTP 78 990 Elancourt.

- Coordination, prise en charge DICT, élaboration du programme : 2 650 €
 - sondages et forages : 2 490 €
 - essais en laboratoire : 240 €
- Total : 5 380 € HT soit 6 456 € TTC

Prestation conditionnée par la vidange de la retenue.

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition de l'entreprise Ginger CEBTP pour un montant HT de 5 380 € et autorise le Président à signer le devis correspondant.

Forage de reconnaissance : Malgré la consultation et les relances faites, la Communauté de Communes n'a reçu aucune réponse. Le maire d'Huriel propose de demander à un conseiller municipal d'Huriel qui travaille dans ce domaine de nous aiguiller vers un bureau spécialisé.

Poursuite du programme « Habiter mieux » en partenariat avec le Conseil Départemental

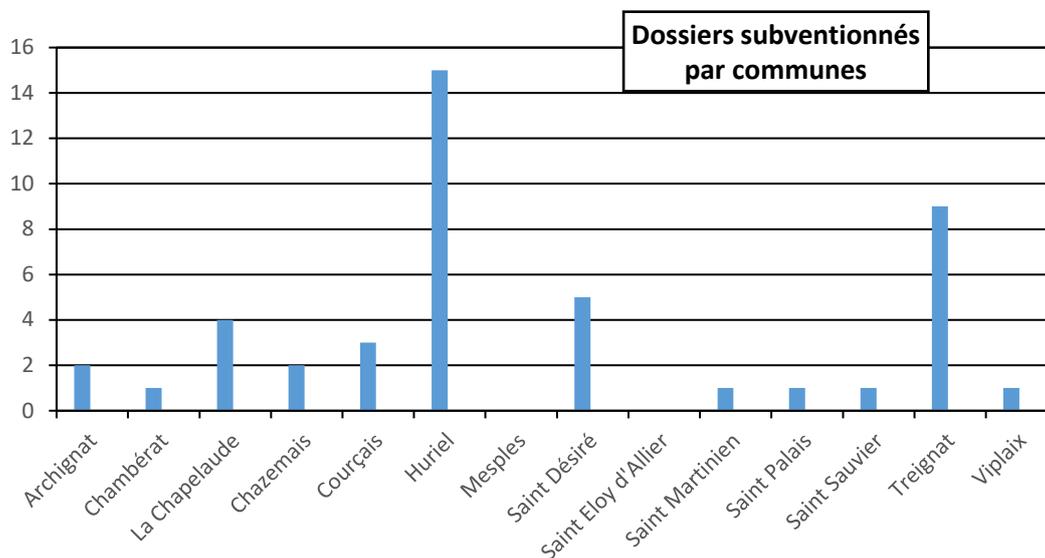
L'ANAH s'est donnée pour action emblématique la lutte contre la précarité énergétique avec un objectif national de 100 000 logements thermiquement rénovés annuellement,

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a signé un programme d'intérêt général départemental « Habiter mieux » qui permet d'accompagner gratuitement les ménages éligibles aux aides de l'ANAH sur la période 2018-2022.

La convention par laquelle la Communauté de Communes soutenait ce dispositif est arrivée à terme fin 2017.

Le bilan est le suivant :

La Communauté de Communes a subventionné 45 dossiers depuis 2012 soit un montant global de subvention de 9000 € avec une aide plafonnée à 200 € par dossier. Aujourd'hui 7 dossiers sont en attente.



Le Conseil Communautaire décide de poursuivre cette action dans les mêmes conditions et de prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : nouvelle délibération pour délégation au SDE du pilotage de la démarche.

La Communauté de Communes s'est engagée en mars 2018 dans l'élaboration d'un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en démarche volontaire en partenariat avec le SDE qui prend l'intégralité du coût financier de l'opération globalisée avec 11 EPCI de l'Allier.

La DDT a considéré les délibérations prises par les EPCI insuffisantes du point de vue réglementaire et un nouveau modèle nous a été adressé permettant de compléter les modalités d'élaboration des PCAET.

Dans cette nouvelle délibération, on précise les éléments suivants :

« Le Conseil Communautaire valide :

- ✓ l'ENGAGEMENT du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour respecter les exigences réglementaires (contenu et échéances).
- ✓ la MISE EN PLACE des modalités d'élaboration et de concertation suivantes :
 - *la contribution au processus de recrutement d'un bureau d'études, sous le pilotage du SDE 03*
 - *la participation à une journée de lancement des PCAET mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire de l'Allier*
 - *la participation à des COPIL et COTECH réguliers regroupant les 11 EPCI*
 - *l'animation de réunions à l'échelle de l'EPCI incluant les acteurs locaux*
 - *la participation à des ateliers thématiques organisés à l'échelle du Département, réunissant les acteurs en lien avec la thématique*
 - *la production d'un PCAET finalisé propre à l'EPCI, intégrant une évaluation environnementale stratégique, complémentaire à un programme annexe comprenant des actions à l'échelle départementale.*
- ✓ de SOLLICITER l'Etat pour que ses services puissent apporter conseil et assistance à la collectivité »

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette nouvelle délibération et désigne Mme Arlette Philippon pour le représenter au sein des différents COPIL.

Définition de l'intérêt Communautaire pour la compétence liée au Développement économique et à l'activité commerciale.

La Communauté de Communes a pris, en octobre 2016, la compétence «Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**, promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme ».

Nous avons 2 ans pour préciser la notion d'intérêt communautaire. En l'absence de cette précision, la Communauté de Communes se verrait dotée de la globalité de la compétence.

Le Président propose que la Commission économie se penche sur cette question pour pouvoir faire des propositions lors du prochain Conseil Communautaire.

Pour justifier de la politique locale du commerce d'intérêt communautaire, une piste de travail pourrait être d'adhérer au nouveau dispositif d'aide au commerce en cours de mise en place par le Département. Ce dispositif en faveur des entreprises commerciales de centre-bourg prévoit :

- Une subvention de 15 000 € pour 50 000 € de dépenses éligibles (20% CD03 + 10% EPCI)
- Périmètre des centre-bourg
- Dépenses purement immobilières (acquisition, rénovation, construction) non prises en charge par la Région
- Pas de conditionnalité d'emploi
- L'EPCI pourra définir ses propres critères

Les services de la Sous-Préfecture seront questionnés sur la validité de l'adhésion à ce dispositif pour justifier de l'intérêt communautaire. D'autre part la notion de centre-bourg devra être explicitée par les services du Département.

Partenariat avec le Centre Social sur une démarche de recensement des besoins locaux

L'idée consiste à instaurer un partenariat avec le Centre Social pour travailler sur le thème de la cohésion sociale et plus particulièrement sur 2 axes:

- ✓ La mobilité : plusieurs pistes : adhésion à « Rézo Pouce », voiture électrique comme sur le site de Marcillat en Combraille, prêt de voitures en liaison avec les garages, aires de covoiturage etc
- ✓ L'accès au numérique: proposition de mini formations en direction des personnes âgées ou des publics en difficultés

La première phase consistera en la mise en place d'un questionnaire afin d'identifier les besoins locaux. Une réunion est proposée avec les secrétaires de mairie le 25 septembre à 10 h pour leur présenter le projet de questionnaire et les associer à la démarche.

Point Sur les Maisons de Santé

- ✓ Maison de Santé de la Chapelaude :

Monsieur Dumontet rappelle que comme prévu un IPN a été posé dans les locaux. 2 devis doivent nous parvenir prochainement pour la pose d'une nouvelle cloison et pour l'habillage de l'IPN. Ces nouvelles dépenses seront compensées par la moins-value de 3 500 € sur les travaux non réalisés.

Le Conseil autorise le Mr Dumontet à signer ces devis afin de ne pas retarder l'avancement du chantier.

✓ Point sur la Maison de santé d'Huriel

La promesse de crédit-bail est en cours de rédaction avec les 3 juristes. Le travail est piloté par Mme Quach notaire à Domérat.

Le Conseil décide de lancer l'appel d'offres. Néanmoins les offres ne seront pas signées tant que l'engagement des professionnels n'aura pas été acté par une promesse de bail.

Vente d'une parcelle de terrain du GIE à Monsieur Leroux

Monsieur Leroux souhaite créer une entreprise de mécanique agricole. Il voudrait construire un bâtiment sur une parcelle située aujourd'hui sur un terrain à proximité du local du GIE et intégrée dans le crédit-bail.

Monsieur Leroux est aujourd'hui dans l'attente de l'accord des banques. Dans l'hypothèse où la vente de ce terrain serait conduite à terme, le Conseil Communautaire devra décider quel dédommagement il propose au GIE.

Le Conseil décide de proposer un dédommagement de 50% du prix de vente du terrain. La somme sera déduite de la soulte qui interviendra à l'issue du crédit-bail de 3 ans.

Personnel

Point sur le Service de Repas à Domicile : les 2 salariées qui effectuent les tournées, Sylvie Ducoutumany et Dominique Rabret ont une durée de travail de 23,43 heures par semaine. Mme Rabret est en congé maladie et aujourd'hui avec la baisse du nombre de clients le nombre d'heures imparti permet à une seule salariée d'assurer le service à condition qu'on lui retire les heures de ménage effectuées dans les locaux de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas recruter une personne en remplacement de Mme Rabret et se déclare favorable à basculer les heures de ménage sur une autre employée. Il s'agit de Mme Dumas qui assure l'entretien des chalets et qui a accepté cette mission. Son nombre d'heure de travail mensuel passera de 16 h à 32 h dès ce mois de septembre.

Régie de recettes

Le Conseil Communautaire décide de retirer les sacs publicitaires en coton de la Régie de recettes car ils ne sont plus du tout utilisés.

Marchés nocturnes

Un premier marché a eu lieu le 27 juillet 2018 sur la place de la Toque. Sa mise en place est liée à la demande des artisans d'art d'augmenter les manifestations sur Huriel. Une dizaine d'artisans et commerçants était présente. Le bilan est tout à fait satisfaisant pour les participants qui ont réalisé un niveau de vente correcte.

Une nouvelle expérimentation aura lieu le 15 septembre à l'occasion des journées du patrimoine. Une dizaine d'artisans et commerçants est déjà mobilisée.

L'Idée sous-jacente est de relancer le marché d'Huriel du mardi et d'augmenter l'attractivité d'Huriel.

Questions diverses

✓ Location d'un terrain sur la zone de la Chapelaude

La Communauté de Communes est saisie d'une demande émanant de Monsieur Kevin Cardonel qui souhaite créer une entreprise début 2019 d'aménagement de cours, terrasses et allées chez les particuliers en contrat de franchise « Daniel Moquet » leader national dans ce domaine. Il a besoin d'un terrain de 1 500 à 2 000 m² pour faire un entrepôt. Il souhaiterait avoir un terrain en location dans un premier temps.

Le Conseil Communautaire accepte le principe de location avec un loyer de 100 € par mois pour une parcelle de 2 500 m². Néanmoins, le porteur de projet devra apporter des garanties sur la tenue du terrain notamment concernant la présence de gravats. L'image du site doit être préservée.

✓ Réunion « carte scolaire »

Une nouvelle réunion a eu lieu le 6 septembre 2018 en présence de l'inspectrice d'académie et de Mr Pradeilles du service « Transport » du Département. Aujourd'hui, la commission doit travailler pour établir des propositions qui ne pourront être effectives qu'à la rentrée 2020.

✓ La poste

Monsieur le Maire d'Huriel indique qu'il a reçu les services de La Poste qui envisagent à nouveau une diminution des heures d'ouverture qui passeraient de 30 heures à 24 heures. Une délibération sera prise par la Communauté de Communes pour s'opposer à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au lundi 15 octobre 2018 à Courçais.